



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 95

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 03 décembre 2024

**OBJET : CESSION DE MATERIEL
INUTILISÉ – ENROULEUR
SPÉCIAL TERRAIN DE SPORT**



**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R.
FICHARD B. STUBERT B.CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M.
CHEVRON F. DIANA C. CORNU C.
QUERNEC GARIN C. MATTERA A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : De PROYART A. « pouvoir à
MORIAUD P. » MORAND F. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » BILLARD G. « pouvoir à
CHEVRON F. » RACINE FREIXENET M.
GEROUDET A. CHANTELOT L. « pouvoir à
CHANTELOT C. »**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels plutôt que l'usage unique, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchèterie, de libérer des espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget, Madame le maire propose au conseil de vendre de gré à gré les biens inutilisés.

La SARL CORMIER dont le siège est à VILLEBAZIN 41 100 VILLEROMAIN, propose d'acquérir l'enrouleur spécial terrain sport RAIN SKY à turbine hydraulique, sans rejet d'eau type 40/110 avec vanne d'arrêt automatique, acquis le 29 juin 2017 pour l'arrosage du terrain de football.
Ce matériel n'est plus utilisé depuis la réalisation du terrain de football en gazon synthétique en 2020.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2122 – 21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- La volonté de la collectivité locale de favoriser le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité, de réduire ainsi les rebuts et d'influer sur le développement durable ;



- La volonté de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine mobilier devenu inutile ,
- La volonté d'optimiser les surfaces et/ou volume de stockage
- le montant proposé par la SARL CORMIER pour acquérir l'enrouleur au prix de 1 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à céder l'enrouleur spécial terrain sport RAIN SKY à turbine hydraulique, sans rejet d'eau type 40/110 avec vanne d'arrêt automatique à la SARL CORMIER (SIREN 881 207 914) , au prix de 1 200,00 € ;

CHARGE Madame le maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables nécessaires, et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire pour l'encaissement du produit résultant de la vente

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey MATTERA

Le maire

Pascale MORIAUD

